

Bienvenue à la bibliothèque publique

Une bibliothèque publique est un endroit dans la communauté où tout le monde est le bienvenu. À la bibliothèque, vous pouvez, votre famille et vous, trouver des renseignements, lire ou étudier, poser des questions, participer à un programme, emprunter des livres... et beaucoup plus!

À la bibliothèque, vous pouvez, vous et votre famille...



Emprunter des documents de bibliothèque, notamment :

- des ressources pouvant vous aider à apprendre l'anglais;
- des DVD, de la musique et des livres sonores;
- des livres, des magazines... et beaucoup plus!



Utiliser un ordinateur

La plupart des bibliothèques disposent d'ordinateurs pour le courrier électronique et Internet. Certaines bibliothèques disposent également d'ordinateurs pour la rédaction de curriculums vitæ et de lettres et l'apprentissage d'une langue.



Utiliser des ressources en ligne

Certaines bibliothèques offrent des ressources spéciales en ligne et des bases de données. Vous pouvez écouter et lire des livres, des magazines et des journaux à l'aide d'un ordinateur. Des ressources spéciales en ligne offrent des renseignements pour les projets scolaires, des renseignements médicaux et beaucoup plus!



Trouver des livres et des magazines dans de nombreuses langues

Certaines bibliothèques offrent des livres, des journaux et d'autres documents dans de nombreuses langues. Adressez-vous à votre bibliothèque pour plus de renseignements.



Participer à des programmes de bibliothèque

Les bibliothèques offrent des programmes, des cours et des activités à l'intention des enfants, des adolescents et adolescentes, des adultes et des familles. Amenez vos enfants participer à des programmes amusants à la bibliothèque. Bon nombre de bibliothèques offrent également des cercles de lecture, des cours d'informatique pour adultes ainsi que bien d'autres programmes. Adressez-vous à votre bibliothèque pour connaître les programmes qu'elle offre.



Obtenir des réponses à vos questions

Le personnel de la bibliothèque peut vous aider à trouver des réponses à toutes sortes de questions. Il suffit de demander!



Trouvez une bibliothèque près de chez-vous.

Il existe plus de 100 bibliothèques publiques au Manitoba.

Bibliothèque publique de Winnipeg

Bibliothèque du millénaire (Succursale principale)
251, rue Donald, Winnipeg

Téléphone : 204-986-6450

Site Web : winnipeg.ca/library

Nous comptons 20 succursales. La Bibliothèque du millénaire est la plus grande, comptant plus de 650 000 articles, dont des livres dans plus de 30 langues.

Bibliothèque régionale de l'ouest du Manitoba

Succursale de Brandon (Succursale principale)
710, avenue Rosser, Unité 1, Brandon

Téléphone : 204-727-6648

Site Web : wmrl.ca

Nous comptons des succursales à Carberry, à Neepawa, à Glenboro et à Hartney.

Bibliothèque régionale du centre-sud

Succursale de Winkler (Succursale principale)
160, rue Main, Winkler

Téléphone : 204-325-7174

Site Web : sclibrary.mb.ca

Nous comptons des succursales à Altona, à Morden et à Miami.

Bibliothèque Jake-Epp

255, rue Elmdale, Steinbach

Téléphone : 204-326-6841

Site Web : jakeepplibrary.com

Pour savoir où se trouvent d'autres bibliothèques publiques au Manitoba, composez (sans frais) le 1-800-252-9998.

Site Web : gov.mb.ca/chc/pls/index.html

Comment obtenir une carte de bibliothèque?

La carte de bibliothèque indique que vous êtes membre de la bibliothèque. Rendez-vous à votre succursale locale avec une pièce d'identité pour obtenir une carte. Les cartes de bibliothèque sont habituellement gratuites. Adressez-vous à votre bibliothèque pour plus de renseignements.

- Le permis de conduire, la carte d'immatriculation de Santé Manitoba ou toute autre pièce faisant état de votre adresse courante peut servir de pièce d'identité.
- Gardez votre carte de bibliothèque en un endroit sûr. Informez la bibliothèque en cas de perte de votre carte.

Comment emprunter des documents de bibliothèque?

- La plupart des articles de la bibliothèque peuvent être empruntés. Lorsque vous empruntez un article, on vous donne une date d'échéance. Vous devez retourner l'article emprunté à cette date.
- Ramenez les articles en bon état par respect pour les autres.

Et si je retourne l'article en retard?

- Il est possible que l'on vous impose une amende.
- Il est possible que vous puissiez garder l'article plus longtemps. Demandez à votre bibliothèque comment faire.

Votre succursale :